

*L'ajournement***MOTION D'AJOURNEMENT****[Traduction]**

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'IMMIGRATION—LES RÉFUGIÉS EN ARGENTINE—LA
COLLABORATION AVEC AMNESTY INTERNATIONAL

M. Andrew Brewin (Greenwood): Deux de mes collègues et moi-même avons posé des questions au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) hier au sujet de la situation des réfugiés en Argentine.

Le gouvernement canadien avait promis en juin d'augmenter le nombre de réfugiés d'Amérique du Sud qu'il admettrait, de quelque 4,500 déjà admis à un total de 6,000, ces 4,500 y compris. Autrement dit 1,500 autres personnes seraient admises.

En septembre, les trois députés dont j'ai parlé ont visité l'Argentine et l'Uruguay sous les auspices des Églises canadiennes et accompagnés par M. George Cram, un représentant des Églises canadiennes. Ils se sont surtout penchés sur la question de la contribution du Canada aux réfugiés et sur la question des droits humains fondamentaux dans les pays qu'ils ont visités. Ils ont présenté un mémoire détaillé au ministre, demandant que la situation des réfugiés soit étudiée d'urgence et que des mesures soient prises sous forme de nomination d'une commission spéciale pour étudier promptement les cas.

Le ministre a répondu dans un mémoire qui nous a été remis le 16 décembre. Il dit en substance que la situation n'a rien d'urgent, que l'ambassade canadienne à Buenos Aires a rapporté que le gouvernement de l'Argentine adopte une attitude plus humaine face aux réfugiés et aux droits humains, et que les règlements actuels sont bien convenables.

Nous avons interviewé les fonctionnaires de l'ambassade, le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et un grand nombre de ceux qui, dans les Églises et ailleurs, sont responsables des programmes pour les réfugiés; nous avons aussi parlé à un grand nombre de réfugiés. Nous trouvons nécessaire de réaffirmer que nous avons vu juste en disant que la situation était urgente. Le seul élément qui pourrait confirmer cette attitude plus humaine était la déclaration selon laquelle les autorités de l'Argentine ont fait preuve d'un plus grand empressement à collaborer avec le haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et avec d'autres organisations comme Amnesty International.

Monsieur l'Orateur, l'organisation Amnesty International rejette totalement ce point de vue dans un rapport provisoire sur les enlèvements, notamment sur celui d'une personne qui venait d'être interviewée par des représentants de cette organisation. Le père Drinan, membre du Congrès des Églises américaines, déclare que la situation est presque aussi grave que celle qui existait aux heures les plus sombres de la répression au Chili; en fait, la situation est plus grave qu'au Vietnam où des milliers de prisonniers ont été torturés. Amnesty International parle de l'assassinat de dix prêtres et de la disparition de nombreuses personnes à la suite «d'actes de membres d'une milice.» Il est clair également que les représentants d'Amnesty International n'ont pas obtenu l'autorisation de se déplacer librement dans le pays. Nous pouvons affirmer, sur la base de

[M. l'Orateur adjoint.]

nombreuses entrevues, que la loi est totalement bafouée. Au moins 10,000 personnes accusées de crimes politiques sont détenues sans jugement. De ce fait, un malaise profond règne chez des réfugiés.

Il semble que le ministre ait reçu ses renseignements des membres de notre ambassade. Quand nous étions dans ce pays, deux jeunes fonctionnaires s'occupaient des questions d'immigration pour l'Argentine et six autres pays. Nous croyons savoir que l'on a nommé une troisième personne. Toutefois, il nous a très clairement semblé qu'ils accomplissaient leurs fonctions de façon routinière et nous trouvons fort curieux que le ministre préfère se fonder sur les avis de ces fonctionnaires plutôt que sur ceux des trois députés qui sont très au fait de la situation. Nous pensons qu'en traitant avec aussi peu de respect les démarches de députés des principaux partis, le ministre viole les principes de notre système parlementaire.

J'exhorte le ministre à revoir toute la question et à se mettre en rapport avec le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en faisant appel à un personnel compétent et indépendant qui verrait à aller au fond des choses. Ce sont des vies humaines qui sont en jeu et le Canada ne devrait pas étayer ses politiques sur une altération des faits.

[Français]

M. Arthur Portelance (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, bien que nous considérions d'abord l'information qui nous est transmise par notre ambassade à Buenos Aires, nous tenons compte également des renseignements que peuvent nous fournir les organisations comme Amnesty International. Notre ambassade nous a indiqué récemment que les autorités argentines ont démontré un plus grand désir de coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et se sont montrées plus soucieuses de l'opinion internationale. Notre ambassade nous a informés qu'en début de novembre deux représentants d'Amnesty International ont rencontré le sous-secrétaire aux Affaires étrangères de l'Argentine, et ont reçu la permission de visiter quelques prisons et d'interviewer des prisonniers.

L'IMMIGRATION—ON DEMANDE D'ACCELERER LA PROCEDURE
D'ADMISSION AU CANADA DES REFUGIES POLITIQUES CHILIENS
ET URUGUAYENS

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, mes premiers mots seront pour signaler le caractère non partisan du court débat que la Chambre consacre ce soir à la question des réfugiés politiques en provenance principalement du Chili et de l'Uruguay, réfugiés qui se trouvent présentement sous la protection du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Argentine.

J'ajouterais qu'il est dans l'ordre des choses qu'il en soit ainsi, puisqu'il s'agit d'une question à caractère transcendantal, une question en fait allant bien au delà des intérêts électoraux de partis politiques, auxquels appartiennent les députés de la Chambre qui s'intéressent à la question. Il ne saurait en effet être question, monsieur le président, de faire de la politique avec des valeurs qui, tel que le respect des droits de l'homme ou la promotion des libertés individuelles, font virtuellement l'unanimité dans notre pays.